



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION AVEC LA  
SOCIETE FESTIJEUX ET COMPAGNIE POUR  
L'ORGANISATION D'UNE REPRESENTATION  
D'UN SPECTACLE LE 5 AVRIL 2025**

**DÉCISION N° DM-25-067  
EN DATE DU 25 MARS 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Festijoux & Compagnie, représentée par Monsieur Hugues Leininger, dont le siège social est situé Forum de l'Île – 800, rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot – pour l'organisation du spectacle « Passeurs de patrimoine » le samedi 5 avril 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2025.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Festijoux & Compagnie, représentée par Monsieur Hugues Leininger, dont le siège social est situé Forum de l'Île – 800, rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Passeurs de patrimoine » le samedi 5 avril 2025, dont le prix de cession est fixé à 2 760,41 € (deux mille sept cent soixante euros et quarante et un centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250325-lmc1H12882H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/03/2025 Date de Publication : 25/03/2025
--